|  |  |
| --- | --- |
| Assurance-invalidité fédérale AIQuestionnaire complémentaire en vue de déterminer l'impotence (adultes) |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Feuille annexe à la demande de prestations pour les personnes impotentes de l'AVS** **[ ]  ou de l'AI** **[ ]  (à remplir par le médecin)** |  | No d‘assuré |

 Date d’expédition 23/05/17 /

|  |  |
| --- | --- |
| **Assuré (e)**: Nom, prénoms, adresse exacte, NPA, domicile(le cas échéant, représentant légal)                              né(e) le       | Nom et adresse du médecin                               |
|  | **Office cantonal AI**Av. de la Gare 15Case postale1950 Sion |

L’assuré(e) a-t-il/elle besoin, en raison de son impotence et malgré l’usage de moyens auxiliaires, *de l’aide régulière et importante d’autrui, sous forme directe ou indirecte, pour accomplir les actes ordinaires de la vie suivants ?*

L’aide est directe, lorsque l’assuré (e) ne peut plus ou ne peut accomplir que partiellement lui/elle-même un acte ordinaire de la vie. L’aide est indirecte lorsque l’assuré (e) est fonctionnellement en mesure d’accomplir lui/elle-même un acte ordinaire de la vie, mais ne le ferait pas, qu’imparfaitement ou de manière inappropriée s’il/si elle était livré (e) à lui/elle-même.

Indications du médecin:

1. Examen du       en traitement du       au
2. Diagnostics (prière de souligner les principaux) :
3. Nous vous remettons, en annexe, une copie de la demande et questionnaire d’allocation pour personnes impotentes. Les indications sur l'impotence au chiffre 3 (pages 3 & 4) correspondent-elles à vos constatations? [ ]  oui [ ]  non

 Si non, en donner les motifs :

1. L'état de santé peut-il être amélioré par des mesures médicales ? [ ]  oui [ ]  non

 Si oui, lesquelles ?

1. L'impotence peut-elle être améliorée par des moyens auxiliaires

 appropriés ? [ ]  oui [ ]  non

 Si oui, lesquels ?

1. Pronostic [ ]  stationnaire [ ]  susceptible d'amélioration [ ]  va s'aggravant

Date

      Cachet et signature du médecin